



32^e Rendez-vous des jeunes plasticiens

Exposition du 27 avril au 1^{er} juin 2019 –

Salle Raphaël - Centre Culturel – Place Gabriel Péri *
Saint-Raphaël (Var)

Concours ouvert à toute forme d'expression plastique : peinture, photo, sculpture, installation, vidéo, performance.

date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2019 minuit

Règlement et bulletin d'inscription

Préambule

*

elstir œuvre depuis plus de 30 ans pour la promotion de l'art contemporain au travers du **Rendez-vous des jeunes plasticiens**. Cet événement, unique en son genre en région Provence Alpes Côte d'Azur, est le témoin de la diversité créatrice des jeunes artistes, l'occasion pour le grand public, les amateurs d'art, les professionnels, les institutionnels de porter un regard sur les recherches plastiques de notre époque.

La ville de Saint-Raphaël met à disposition la salle Raphaël (300 m² et annexes) * pour l'organisation de cette manifestation.

Art. 1 : Obligation de fait

L'inscription au **Rendez-vous des jeunes plasticiens** vaut acceptation de son règlement dans sa totalité, sans aucune restriction.

Art. 2 : Conditions de participation

Le rendez-vous est ouvert aux plasticiens de toute discipline, sans limite d'âge et ayant moins de 10 ans de pratique (le point de repère est la date de la 1^{ère} exposition personnelle).

A noter : les lauréats des Rendez-vous de 2017 et 2015 ne peuvent y participer.

Art. 3 : Frais de participation

Pour participer, l'artiste devra s'acquitter des droits d'inscription de 40 € (10 euros d'adhésion, 30 euros de frais de participation). En cas de non sélection, votre chèque de frais de participation vous sera retourné.

Art. 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature au format PDF devra comprendre :

- un CV détaillé avec photo, précisant date de naissance et date de la première exposition personnelle
- un texte présentant votre démarche plastique (environ 20 lignes)
- le bulletin d'inscription précisant les 2 ou 3 œuvres ou la série que vous souhaitez exposer (même si votre dossier en propose d'autres)
- des photos de vos pièces

Ces documents seront envoyés par fichier électronique au format PDF à : infoelstir@gmail.com et s.bergeron@ville-saintraphael.fr

Remarque : aucun envoi « papier » par voie postale (sauf cas exceptionnel) ne sera accepté.

Le dossier complet devra être envoyé avant le 31 mars 2019 minuit

* Ou autre salle de taille équivalente

Afin de mieux comprendre votre démarche, il est conseillé d'envoyer plusieurs visuels. S'il s'agit de séries, les considérer comme une seule œuvre.

Art.5 : Sélection

La sélection sera effectuée par le Conseil d'Administration d'**elstir**. Le comité se réserve le droit d'orienter votre sélection.

Art. 6 : Dépôt des œuvres

Le transport aller et retour des œuvres est à la charge du participant.

Une fois que l'association vous aura confirmé votre sélection et afin de réceptionner vos œuvres dans les meilleures conditions, le dépôt de celles-ci devra impérativement s'effectuer le jeudi 18 avril et/ou vendredi 19 avril 2019 de 9 à 19h à Saint-Raphaël, dans le lieu d'exposition.

Les œuvres exposées devront être conformes à celles sélectionnées, faute de quoi, l'association se réserve le droit de refuser votre participation.

- chaque œuvre sera obligatoirement munie d'un système d'accrochage efficace ou d'un support adapté
- chaque œuvre multimédia devra être accompagnée de son propre système de projection ou diffusion
- les films ou montages sur DVD devront être prévus pour défiler en boucle (durée de l'expo, 4h / jour)

Le commissariat d'exposition sera assuré par les organisateurs.

Art. 7 : Retrait des œuvres

Aucun retrait d'œuvres ne pourra s'effectuer avant la fin de l'exposition.

Le retrait des œuvres s'effectuera impérativement le samedi 1^{er} juin 2019 après le finissage à partir de 18h et/ou le mardi 4 juin à partir de 9h.

Aucune œuvre ne pourra être retirée au-delà de cette date car nous n'avons pas de possibilité de stockage. Toute œuvre non retirée dans les délais deviendra propriété de l'association ou sera détruite.

Art 8 : Prix et nominations (sous réserve de modifications)

Le jury, composé de professionnels de l'art contemporain, se réunira le vendredi 26 avril 2019 pour décerner les prix et nominations :

- prix Passerelle : 500 €
- prix Louise Baron : 500 €
- prix Ville de Saint-Raphaël : une exposition personnelle à définir ultérieurement.
- prix « Mômes »
- prix du Public proclamé le samedi 1^{er} juin à 17h

La proclamation des prix (Louise Baron, Passerelle, Raphaël) aura lieu au cours du vernissage le vendredi 26 avril 2019 à 19h.

Art 9 : Communication

elstir mettra en ligne les artistes sélectionnés sur www.elstir.art.

Pour cela, nous vous demandons:

- d'accepter de communiquer vos coordonnées pour les besoins de l'exposition et de l'association
- de céder les droits de reproduction des images fournies à **elstir**, ainsi qu'à la Ville de Saint-Raphaël, pour leur site internet et la communication de la manifestation
- **Les lauréats et nominés du 32ème Rendez-vous, s'engagent à participer au visuel du 33^{ème} Rdv des Jeunes Plasticiens d'Elstir, qui aura lieu en 2021 (une de vos œuvres ou un détail de l'une de vos pièces**

servira de base de communication pour : appel à candidature, invitations, affiches, promotion du rendez-vous, etc...).

Art. 10 : Assurance et gardiennage

L'association **elstir** et la municipalité déclinent toute responsabilité en ce qui concerne : perte, vol, incendie, détérioration, etc.

Chaque artiste peut, s'il le désire, contracter une assurance complémentaire.

Un gardiennage sera assuré pendant l'exposition. **Nous vous encourageons à être présent(e) durant l'exposition (un ou des après-midi au choix) pour rencontrer le public et les scolaires.**

contact :

Christine Graziani - 07 60 16 06 21

Sophie Bergeron - 04 98 11 89 11

infoelstir@gmail.com

s.bergeron@ville-saintraphael.fr

www.ville-saintraphael.fr



<https://www.facebook.com/elstir83>

Exposition : du 27 avril au 1^{er} juin 2019 de 14h-18h

Vernissage : vendredi 26 avril à 19h

Dépôt des œuvres : jeudi 18 et vendredi 19 avril 2019 de 9h-19h

Décrochage et retrait des œuvres : samedi 1^{er} juin à partir de 18h
mardi 4 juin de 9h à 17h